

Note d'information rentrée scolaire 2018

1. Droits d'inscription aux services périscolaires

Un droit d'inscription unique de 20 € par enfant, plafonné à 30 € par famille est appliqué pour toute inscription à l'un des services périscolaires organisé par la CCGAM pour l'année scolaire 2018-2019 (ramassage scolaire, garderie, cantine, encadrement sur le temps méridien).

2. Garderie

Un service de garderie est proposé. Se référer au schéma ci-après pour connaître les horaires.

Tarif :

- forfait de **9,75 €** par mois et par famille, donnant droit à 6H30 de surveillance par famille (toute demi-heure commencée sera comptabilisée),
- **0,75 €** par enfant pour chaque demi-heure supplémentaire au-delà du forfait, toute demi-heure commencée restant due,
- **16,80 €** de l'heure pour tout enfant récupéré après 18H30.

3. Restauration scolaire

Pour fréquenter la cantine, de façon régulière ou occasionnelle, **l'inscription au service de restauration doit être faite obligatoirement avant toute consommation de repas (Cf. fiche d'inscription).**

Les enfants inscrits, consommeront uniquement les repas servis par la collectivité.

Seules, les dispositions légales liées à des recommandations médicales particulières, définies dans un **P.A.I** (Plan d'Accueil Individualisé) **peuvent permettre un aménagement spécifique.**

Pour les enfants bénéficiant d'un P.A.I (Allergies alimentaires) merci de prendre obligatoirement contact avec la direction éducation jeunesse.

Les tarifs sont appliqués sur la base du Quotient Familial (QF) à partir de 4 repas par mois et par famille :

- attestation CAF ou MSA récente mentionnant le quotient familial datant de moins de trois mois
- copie intégrale du livret de famille

En cas de non remise des justificatifs demandés dans les délais, le tarif le plus élevé sera appliqué sans effet rétroactif. Tout changement de situation doit être signalé au service de restauration scolaire.

Tarifs 2018 :

- 2,42 €** pour les familles dont le QF est inférieur à 400 €
- 3,54 €** pour les familles dont le QF est compris entre 401 € et 800 €
- 4,09 €** pour les familles dont le QF est compris entre 801 € et 1 500 €
- 4,80 €** pour les familles dont le QF est supérieur à 1 500 €

Tarif pour les repas occasionnels : 5,20 €

Une réduction de 5% à compter du 3ème enfant d'une même famille est appliquée.
Règlement à réception de la facture **au Centre des Finances Publiques d'Autun** ou sur le site **C.C.G.A.M, Rubrique Paiement en ligne**

4. Ramassage scolaire

Certains arrêts dits « de confort » sont soumis à une tarification : 15 € par enfant, par trimestre et plafonné à 20 € par famille, par trimestre (voir la liste sur www.grandautunoismorvan.fr).

Autorisation parentale :

Afin d'organiser au mieux la récupération de votre enfant, nous vous demandons de bien vouloir venir le chercher à l'arrêt de bus.

Si vous êtes dans l'impossibilité de le faire, merci de bien vouloir remplir l'autorisation de sortie pour mineur non accompagné qui figure dans l'encadré de la fiche d'inscription.

ATTENTION

En aucun cas nous ne laisserons partir seul depuis l'arrêt de bus un enfant sans qu'il vous ait été remis, ou à un accompagnateur majeur dûment autorisé par vos soins et par écrit, en l'absence de cette autorisation de sortie.

IMPORTANT :

Nos personnels ne sont pas habilités à délivrer quelconque traitement médical sauf dans le cadre d'un PAI.

→ Contact pour les services de restauration, de garderie et de ramassage scolaire :
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan - Direction éducation jeunesse
Ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 - Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

7 route du bois de Sapin - 71400 AUTUN

Tél. 03 85 86 80 30

education.jeunesse@grandautunoismorvan.fr

**Merci de nous informer de tout changement en cours d'année
(situation de famille, adresse, téléphone...)**

Du lundi au vendredi

